



Unis pour l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3-4 décembre 2026, Genève

Réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix

(Résolution 7 du Conseil des Délégués de 2024)

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Octobre 2026

FR

CD/26/15
Original : anglais
Pour information

Document établi par
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité
international de la Croix-Rouge

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix

RÉSUMÉ

La résolution du Conseil des Délégués « [Réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix](#) » (CD/24/R7), qui rappelle les réflexions et contributions que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) apporte depuis longtemps au processus de paix et s'en inspire, cherche à renouveler et à renforcer les efforts déployés par le Mouvement dans son ensemble pour favoriser la prévention et la résolution des conflits et parvenir à une paix durable, ce qui constitue le moyen le plus efficace pour alléger les souffrances humaines provoquées par les guerres. Toutes les composantes du Mouvement ont un rôle à jouer dans cette entreprise et leurs efforts collectifs contribuent de manière significative aux perspectives de paix dans les contextes touchés par un conflit.

L'ensemble des activités menées par le Mouvement visent à protéger la dignité humaine et à promouvoir son respect ; tel est l'objectif principal de l'action humanitaire et le fondement d'une paix durable. Les efforts qu'il déploie au quotidien (notamment en matière de promotion des principes humanitaires et de l'esprit d'humanité, de diffusion du droit international humanitaire (DIH), de renforcement de la résilience des communautés, de mobilisation de la jeunesse, de protection des liens familiaux, de services de santé) sont autant de contributions importantes à l'édification de la paix au niveau communautaire, national et international. Des initiatives plus ciblées ont également été entreprises en parallèle de ces activités courantes afin de mieux tirer parti de la capacité du Mouvement de contribuer à la paix face aux défis de taille auxquels nous nous trouvons actuellement confrontés et qui se caractérisent par un nombre toujours plus important de conflits et les besoins humanitaires très difficiles à gérer qui en découlent. Le présent rapport porte essentiellement sur ces efforts.

La [Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#) (Fédération internationale) aspire à des communautés inclusives et résilientes dans lesquelles la diversité est célébrée et le dialogue permet de surmonter les divisions. Conscients que les inégalités nuisent à la cohésion sociale, nous nous employons à renforcer la confiance et la solidarité en déployant des initiatives axées sur la résilience communautaire et en favorisant le dialogue intergénérationnel. Ainsi, nous jetons les bases d'une coexistence pacifique, de relations plus solides et d'une paix durable à tous les niveaux de la société. L'initiative de la Fédération internationale « Generation Peace » constitue le cadre général sur lequel elle se fonde pour promouvoir la paix et traduit en actions concrètes les engagements définis dans la résolution du Mouvement sur la paix ainsi que les conclusions formulées à l'issue du symposium pour la paix organisé par le Mouvement. Elle vise à faire progresser la paix en mettant à profit l'énergie et les idées innovantes des jeunes, mais aussi l'expérience et la sagesse des volontaires plus âgés en encourageant les échanges entre générations. Fondée sur l'instauration d'un climat de confiance et l'action dirigée par les communautés, cette initiative montre comment il est possible de promouvoir la paix à travers les programmes existants. Les six axes de travail¹ qui la sous-tendent reposent sur des approches pratiques et multisectorielles qui favorisent la cohésion sociale, l'inclusion, la confiance communautaire et la définition à l'échelle locale de solutions face aux conflits et aux situations de vulnérabilité.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a poursuivi ses activités ciblées dans le cadre des discussions sur la protection, de ses opérations et de ses actions de plaidoyer visant

¹ Eau et paix ; climat et résilience ; éducation ; protection, genre et inclusion ; engagement communautaire et redevabilité (CEA) ; et « Limitless ».

à renforcer sa contribution aux efforts de paix. Depuis l'adoption de la résolution, diverses études opérationnelles ont été réalisées et ont abouti à la publication de plusieurs documents (un rapport d'orientation public sur l'action humanitaire et la paix, un numéro de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* sur le DIH et la paix, des documents d'orientation spécifiques et des études relatives aux pratiques adoptées par les parties à un conflit concernant les personnes disparues). Ces publications viennent étoffer les données factuelles sur lesquelles nous nous appuyons pour orienter nos actions et élaborer des approches opérationnelles plus ciblées. Dans le cadre de ses opérations, le CICR s'est efforcé de mieux protéger l'accès aux services essentiels, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de la santé et de l'éducation, d'aborder ses programmes à travers le prisme du genre et de la diversité, et d'assurer la continuité des activités essentielles menées par l'Agence centrale de recherches (ACR). Il continue de jouer son rôle d'intermédiaire neutre afin de favoriser le dialogue sur les questions humanitaires entre les parties à un conflit. Par ailleurs, l'[Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire](#) comprend un groupe de travail sur le DIH et la paix, dont les activités viennent compléter les travaux du Mouvement en faveur de la paix.

Enfin, le Mouvement a créé des espaces permettant d'étudier des possibilités individuelles et collectives pour promouvoir la paix. Avec le soutien de la Croix-Rouge de Norvège, la Fédération internationale a organisé un symposium du Mouvement pour la paix en 2025, à l'occasion duquel les pratiques contemporaines ont été partagées et des discussions ouvertes ont permis de réfléchir aux activités que le Mouvement devra déployer à l'avenir dans ce domaine. Des discussions intergénérationnelles ont également pu être tenues avec des jeunes issus de certaines organisations et d'autres participants.

1) INTRODUCTION

Le Conseil des Délégués de 2024 a constitué un moment crucial qui nous a permis de réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix et de rappeler à chacun d'entre nous que sa devise *per humanitatem ad pacem* (« par l'humanité vers la paix ») est un appel à l'action en faveur d'une paix durable, au travers de nos activités diverses menées aux niveaux mondial, national et communautaire. Au moins 90 pays se trouvent confrontés à des polycrises qui s'accompagnent de problèmes économiques, sociaux, politiques, environnementaux et humanitaires. Leurs effets cumulés font sombrer des millions de personnes encore davantage dans la pauvreté et la vulnérabilité, tout en aggravant les conditions susceptibles d'entraîner de nouvelles violences et d'accroître l'instabilité.

Les conflits ne sont pas inévitables. Investir dans la paix en y mettant fin ou en les empêchant de voir le jour est le moyen le plus sûr de répondre aux souffrances qui en découlent. Pourtant, le nombre de conflits dans le monde est en hausse ; le CICR a recensé plus de 130 conflits armés à l'échelle mondiale. Ces derniers durent plus longtemps, revêtent une dimension internationale, ont des effets de plus en plus dévastateurs sur les populations civiles, et il est devenu plus difficile d'y mettre un terme. La polarisation accrue et les tensions géopolitiques laissent présager une intensification des conflits actuels et font craindre l'apparition de nouveaux conflits armés à grande échelle. Les dépenses militaires continuent de croître dans le monde et les discours publics axés sur la concurrence et les risques de conflit alimentent les craintes et les divisions.

En parallèle, nous observons un affaiblissement voire un échec des efforts multilatéraux, bilatéraux et du secteur privé visant à prévenir ou à résoudre ces conflits. Dans certains cas, il ne semble y avoir aucune volonté politique de tenter ne serait-ce que de régler les différends. En effet, les organisations humanitaires se retrouvent souvent à devoir gérer les répercussions des conflits prolongés à défaut de moyens ou d'une véritable volonté de parvenir à des solutions politiques durables.

Le Mouvement a régulièrement abordé le thème de la paix. Depuis 1921, le Conseil des Délégués et la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) ont adopté 95 résolutions différentes en lien avec la paix. L'ensemble des activités du Mouvement visent à protéger la dignité humaine et à promouvoir son respect. Tel est l'objectif principal de l'action humanitaire, mais aussi le fondement d'une paix durable. En ces temps marqués par des tensions croissantes et de profonds changements géopolitiques, le Mouvement, en tant que plus vaste réseau humanitaire au monde, doit continuer à œuvrer pour relever les défis auxquels il est confronté, dans l'esprit de la résolution adoptée en 2024. Il doit par ailleurs rappeler qu'il existe d'autres choix possibles que la guerre et appeler à renouveler les investissements pour la paix. Nous réaffirmerons ainsi notre engagement collectif en faveur de l'humanité et de la dignité, et notre espoir dans un monde plus pacifique.

2) ANALYSE ET PROGRÈS RÉALISÉS

Les activités décrites ci-après ont été regroupées de manière à refléter le contenu de la résolution.

A) ACTIVITÉS JURIDIQUES, DE RECHERCHE ET DE PLAIDOYER

Afin de mieux comprendre et définir les liens qui existent entre l'action humanitaire et la paix, une question à laquelle les secteurs de l'aide humanitaire et de la paix accordent une attention accrue, le CICR a réalisé des recherches opérationnelles dans trois pays, lesquelles ont été complétées par des recherches historiques et en sciences sociales. Le rapport public qui en a découlé intitulé [« Through Humanity to Peace »](#) a été publié en novembre 2025 et rend compte de la contribution du CICR à la paix, y compris des activités menées en partenariat avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales). Il formule des conclusions sur les mesures que peuvent prendre les acteurs humanitaires pour accroître leurs efforts dans ce domaine en s'appuyant sur les observations et les recommandations des communautés, du personnel du Mouvement, des experts locaux et internationaux et des autres personnes interrogées. L'objectif est d'appeler les États à réinvestir dans les mécanismes de résolution et de prévention des conflits, lesquels sont mis à mal dans le contexte actuel de compétition géopolitique et de polarisation croissantes. Le rapport vise en outre à encourager les acteurs humanitaires à intensifier leur action et à favoriser une collaboration éclairée avec les acteurs de la paix. Il a suscité de nouvelles réflexions au sein du CICR afin de déterminer comment l'organisation peut tirer le meilleur parti de son rôle d'intermédiaire neutre dans les efforts de paix, ce qui constitue un objectif dans sa dernière stratégie institutionnelle.

Afin d'appuyer encore davantage ces actions de plaidoyer, un numéro de la [Revue internationale de la Croix-Rouge sur le thème du DIH et de la paix](#) a été publié en novembre 2025, lequel évoque les différents aspects juridiques internationaux que revêt la notion de paix, notamment les enseignements tirés de précédentes expériences à l'échelle nationale. Enfin, le groupe de travail 3 de l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement en faveur du droit international humanitaire axé sur le DIH et la paix (coprésidé par le Bangladesh, la Colombie, l'Éthiopie, le Qatar, l'Arabie saoudite et le CICR) examine dans quelle mesure le respect du DIH peut contribuer à réduire les souffrances humaines et à préserver les voies vers la paix avant, pendant et après un conflit armé. Son document final constituera un outil important pour aider les composantes du Mouvement à sensibiliser les pouvoirs publics à la nécessité de respecter et de faire respecter le DIH. Dans le cadre de ce groupe de travail, trois débats de haut niveau (à Genève et en Arabie saoudite), quatre tables rondes et ateliers d'experts (au Qatar, en Colombie, en Afrique du Sud et en Éthiopie) ainsi que cinq consultations réunissant l'ensemble des États ont été organisés. La Suisse et le CICR coprésideront un dialogue mondial sur le DIH les 3 et 4 novembre 2026 à Genève afin de présenter et d'examiner les résultats concrets des actions menées.

Le CICR et les Sociétés nationales ont contribué à centrer le groupe de travail sur l'action humanitaire et l'engagement de longue date du Mouvement envers la devise *per humanitatem ad pacem*. Le groupe de travail met également en lumière le rôle que peuvent jouer les Sociétés nationales, conformément à leurs mandats et capacités, dans différents domaines tels que la diffusion du DIH, la préparation, le renforcement de la résilience des communautés, la recherche des personnes disparues et le soutien à leur famille, le soutien aux personnes détenues et libérées, la protection de l'enfance, les déplacements et les retours et d'autres activités qui peuvent atténuer les souffrances et favoriser les conditions propices au relèvement.

La Fédération internationale s'est associée à l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo pour définir et mettre en œuvre les six axes de travail thématiques de son initiative « Generation Peace », en particulier dans le cadre d'activités de mobilisation de la jeunesse telles que le programme « Limitless Peace » mis en œuvre par l'Académie Solférino. Cette collaboration a permis de créer un mouvement pour la paix de plus grande envergure. Depuis octobre 2025, la Fédération internationale et quatre autres organisations qui partagent la même vision se sont associées afin de former une coalition pour la paix et de tirer parti de leurs forces complémentaires, de leur expertise et de leur engagement commun en faveur de l'édification de sociétés plus résilientes et plus pacifiques.

La Croix-Rouge andorrane, la Croix-Rouge costaricienne et la Fédération internationale mettent actuellement en place un réseau de Sociétés nationales dans les pays démilitarisés et neutres qui constituera une plateforme collaborative réunissant des Sociétés nationales, des institutions universitaires et des experts des pays traditionnellement neutres et démilitarisés. L'initiative vise à intensifier les contributions humanitaires en faveur de la paix en favorisant le dialogue, la recherche et l'échange de connaissances sur la neutralité, la diplomatie humanitaire et la prévention des conflits. D'ici 2028, elle entend constituer un corpus de recherches reconnu sur la neutralité et la diplomatie humanitaire, accroître la contribution du Mouvement aux discussions mondiales sur la paix et la sécurité et faciliter l'instauration d'un dialogue intergouvernemental sur le renforcement de la coopération entre les États neutres.

B) LES JEUNES, LES VOLONTAIRES ET L'ÉDUCATION

La campagne mondiale de la Fédération internationale « Light in the Darkness », qui est au cœur de l'initiative « Generation Peace », a été lancée en juin 2026. Elle vise à mobiliser les jeunes, les individus, les communautés et les partenaires autour d'une même vision de la paix et à encourager les différents acteurs à prendre des mesures pour créer les conditions nécessaires à l'édification de sociétés pacifiques. Cette initiative, qui s'inspire de l'héritage humanitaire de Solférino, aidera à établir des liens entre les différentes activités de consolidation de la paix menées au niveau local afin de transformer les gestes d'espoir des individus et des communautés en une action collective, notamment grâce à des entretiens enregistrés qui permettront de mieux faire entendre leur voix et de promouvoir la diplomatie humanitaire dans leurs communautés, dans leurs pays et dans le monde, tout en favorisant le dialogue intergénérationnel, l'action collective et la défense de la paix. Cette campagne associe la participation au niveau local à la mobilisation en ligne à l'échelle mondiale et à un plaidoyer de haut niveau, à travers des veillées aux flambeaux, des événements de partage de témoignages, des cercles de paix communautaires, une plateforme numérique interactive, des activités menées par les Sociétés nationales qui contribuent à créer les conditions propices à la paix au sein des communautés ainsi qu'un lien symbolique entre Solférino et Genève. En rassemblant les Sociétés nationales, les réseaux de jeunes, les institutions publiques, les organisations interconfessionnelles et les partenaires internationaux, la campagne « Light in the Darkness » vise à faire entendre la voix des communautés locales et à mettre en lumière les initiatives en faveur de la paix dirigées par les jeunes et les communautés. Elle a également pour but de promouvoir des échanges intergénérationnels réguliers aux niveaux local, national régional et mondial en vue d'aborder la paix selon le point

de vue des différentes générations et d'identifier ce qui unit les personnes et les communautés afin de parvenir à une meilleure harmonie, à une meilleure collaboration et à une plus grande solidarité. D'ici fin 2028, la campagne a pour objectif de mobiliser plus d'un million de personnes, de susciter des centaines d'engagements politiques, de mettre en œuvre des initiatives significatives qui bénéficieront à des millions d'individus, et de parvenir à l'adoption d'une Déclaration mondiale des générations pour la paix à l'occasion de la Conférence internationale.

« Limitless Peace » est une initiative mondiale de la Fédération internationale pour le leadership de la jeunesse et l'innovation qui a été lancée en février 2026 sous la direction de l'Académie Solférino. Elle vise à donner aux jeunes les moyens de devenir des agents de la paix au sein de leurs communautés et à doter les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des compétences, de l'accompagnement et des ressources nécessaires pour mettre au point des projets de consolidation de la paix dirigés localement. Les jeunes y sont considérés comme de véritables leaders capables de s'attaquer aux causes profondes des divisions, de l'exclusion et de la violence. L'initiative s'articule autour d'un processus d'innovation en quatre étapes et aide les participants à identifier les défis communautaires auxquels ils doivent faire face, à élaborer des solutions innovantes, à créer des prototypes et à renforcer et déployer leurs projets à plus grande échelle, afin de soutenir une mise en œuvre dans la durée. Tout au long du programme, les jeunes innovateurs bénéficient de formations, d'un accompagnement, de fonds de démarrage et d'un accès à un réseau mondial d'experts, d'universitaires et de partenaires qui leur permet de tester, de perfectionner et de déployer des initiatives locales en faveur de la paix tout en favorisant la collaboration au sein du Mouvement. Le programme « Limitless Peace » bénéficiera à 10 000 jeunes dans plus de 150 pays et soutiendra au moins 1 000 initiatives de consolidation de la paix dans le monde entier avec l'appui de la Fédération internationale, de l'organisation non gouvernementale Rivet et de la Conférence internationale de Dubaï sur l'aide humanitaire et le développement (DIHAD).

L'initiative « RED Education » a pour vocation de promouvoir l'éducation en tant que chemin vers la paix en favorisant un accès plus équitable à une éducation inclusive et de qualité, tout en intégrant l'apprentissage social et émotionnel, la résilience et l'éducation à la paix dans des environnements d'apprentissage sûrs et bienveillants. Grâce à une approche tenant compte des conflits, elle permet de lutter contre les facteurs sous-jacents de la violence et de l'exclusion, tout en encourageant le développement d'un leadership éthique chez les enfants et les jeunes afin qu'ils contribuent à faire évoluer les comportements et à promouvoir la non-violence et la paix au sein de leurs communautés. En s'appuyant sur les activités menées par les 76 Sociétés nationales qui soutiennent déjà l'accès à l'éducation, cette initiative vise à élaborer un programme complet à destination des enseignants et des éducateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui couvre la réduction des risques, le renforcement de la résilience, l'apprentissage social et émotionnel ainsi que l'éducation à la paix. Elle se fonde sur plusieurs programmes existants, tels que le projet « Les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement » et le Programme pour la résilience des enfants, et contribue ainsi à renforcer les capacités des éducateurs et des volontaires afin de favoriser le dialogue, l'empathie, la réflexion critique, la communication non-violente et la résolution des conflits. Le projet « RED Education » bénéficiera à 40 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes dans plus de 100 pays d'ici 2030.

Le CICR reconnaît le rôle que joue l'éducation tenant compte des conflits dans l'édification de sociétés plus sûres et plus stables, dans la mesure où elle favorise la cohésion sociale, la résolution des différends et la consolidation de la paix et réduit ainsi les risques de futurs conflits. À cet égard, en 2025, il a organisé une réunion en Colombie sur le thème « L'éducation en tant que chemin vers la paix » dans le cadre du groupe de travail sur le DIH et la paix de l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement en faveur du DIH. Plusieurs recommandations ont alors été formulées et intégrées dans le document final du groupe de travail. En matière de protection, le CICR mène des discussions avec les parties aux conflits armés sur la protection de l'éducation en vertu du DIH, en insistant sur leur obligation de

faciliter l'accès à l'éducation durant un conflit armé et de protéger les écoles et les autres infrastructures scolaires en tant que biens de caractère civil. Dans certains cas, ces échanges ont conduit au déplacement des installations militaires loin des écoles, et certains groupes armés non étatiques ont publié des directives relatives à la protection des écoles dans les zones qu'ils contrôlent. Le CICR collabore en outre avec les États afin d'assurer la protection de l'éducation, notamment en s'appuyant sur la [Déclaration sur la sécurité des écoles](#) et les lignes directrices qui y sont associées. En 2025, le CICR a publié son [Commentaire sur les lignes directrices relatives à la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés](#) en vue de promouvoir une application plus stricte du DIH en matière de protection de l'éducation durant les conflits armés, une adhésion plus large à la Déclaration sur la sécurité des écoles ainsi que la mise en œuvre effective des lignes directrices dans les différents contextes.

Protéger les infrastructures essentielles et l'environnement peut, d'une part, contribuer à diminuer le coût matériel de la guerre et faciliter ainsi le relèvement socioéconomique et, d'autre part, permettre aux populations de rester chez elles si elles le souhaitent et donc de réduire les déplacements. Ensemble, ces différents facteurs favorisent la stabilité et permettent de distribuer les dividendes de la paix, un sujet abordé plus avant par le groupe de travail sur la protection des infrastructures civiles de l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement en faveur du DIH. Le CICR entreprend également des discussions avec les parties à des conflits armés et les États sur la protection des infrastructures essentielles en vertu du DIH. En parallèle, il s'efforce de garantir un accès sûr aux services essentiels et tient compte de l'analyse des questions liées aux conflits et à la protection dans ses opérations afin que leurs effets sur les communautés n'aggravent pas les tensions et les différends et, dans la mesure du possible, contribuent à renforcer les liens sociaux existants. Les opérations du CICR tenant compte des conflits continuent de permettre à des millions de personnes touchées par des conflits d'accéder en toute sécurité à l'eau potable dans 35 pays du monde entier.

Dans le cadre de l'Initiative « Generation Peace » de la Fédération internationale, la Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran, le Croissant-Rouge jordanien et le Croissant-Rouge du Yémen mettent en œuvre le programme « H2O PEACE », lequel associe des mesures de gestion de l'eau adaptées aux situations de conflit à des activités de consolidation de la paix en vue de renforcer la gouvernance de l'eau, d'améliorer l'accès à l'eau potable et de favoriser le dialogue et la coopération autour des ressources en eau communes dans les contextes fragiles et touchés par des conflits. En s'attaquant à la fois aux besoins immédiats en eau et aux facteurs à l'origine des tensions liées aux ressources, ce programme contribue à accroître la résilience des communautés et la cohésion sociale. Depuis son lancement, il a aidé les Sociétés nationales à mettre au point des outils et des mécanismes de gouvernance adaptés aux situations de conflit, former les autorités compétentes à la gestion intégrée des ressources en eau et créer des comités pour l'eau et la paix afin de promouvoir le dialogue et une prise de décisions communautaires. Des infrastructures d'approvisionnement en eau ont en outre été réhabilitées à Sanaa et Taïz au Yémen, ce qui a permis de rétablir l'accès à l'eau potable pour environ 189 000 personnes et de renforcer la coopération en matière de gestion des ressources en eau communes. La prochaine phase du programme, qui sera mise en œuvre en Iran, en Jordanie et dans d'autres gouvernorats du Yémen, associera la remise en état des infrastructures d'approvisionnement en eau au renforcement de la gouvernance communautaire de l'eau et à la consolidation de la paix. D'ici fin 2027, le programme devrait bénéficier directement à quelque 570 000 personnes et indirectement à environ 4 millions d'individus dans les trois pays concernés.

La Fédération internationale collabore avec différents partenaires, tels que l'Alliance mondiale des Unions chrétiennes de jeunes gens, l'organisation non gouvernementale Junior Achievers Worldwide et d'autres organisations de jeunes, dans le but de former une coalition qui favorise le leadership des jeunes et de promouvoir une culture de la paix qui change la vie des communautés. Cette coalition a pour objectif de doter 230 millions de jeunes des compétences

pratiques nécessaires pour transformer leur engagement quotidien en faveur de la paix en actions concrètes d'ici 2035. Elle tirera parti des points forts de chacun des partenaires et permettra, en combinant les forces, de réaliser ce qu'aucun d'entre eux ne peut accomplir seul. Elle contribuera en outre à renforcer les programmes existants tout en offrant de nouvelles possibilités en matière de collaboration, de collecte de fonds et de plaidoyer.

En matière de mobilisation externe, quatre manifestations ont été organisées au cours de la période examinée : une durant la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm, une à l'occasion de la conférence sur le thème « Pistes d'action pour la résilience climatique : sécurité de l'eau, approvisionnement en eau, assainissement et hygiène en Asie-Pacifique » tenue à Bangkok et deux autres dans le cadre de l'exposition AidEx (à Nairobi et Genève). Certaines d'entre elles ont été organisées en collaboration avec le Geneva Water Hub. Dans le cadre de ces manifestations, le CICR et la Fédération internationale ont fait part des actions qu'elles mènent sur le terrain et qui font de l'eau un catalyseur de la paix, en citant notamment celles déployées à Goma, en Ukraine et à Maravi. L'objectif de ces conférences était de montrer dans quelle mesure l'eau peut devenir un puissant vecteur de transformation, de consolidation de la paix et de résilience durable tout au long du continuum de l'aide humanitaire, du développement et de la paix.

C) PROTECTION, GENRE ET INCLUSION SOCIALE

Il est essentiel de prendre en compte les vulnérabilités spécifiques des personnes touchées par les conflits, les catastrophes et autres situations de crise pour garantir l'efficacité et la redevabilité de l'action humanitaire ; c'est là une condition nécessaire pour que celle-ci contribue à une paix durable. Des progrès constants ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles et de la cohérence opérationnelle au sein du Mouvement afin que l'action humanitaire soit axée sur les personnes, sans risque, impartiale, inclusive et digne de confiance, tout en luttant contre la discrimination et l'exclusion, tant en interne que sur le terrain.

Le Mouvement continue d'accroître ses capacités pour protéger les personnes en détresse et leur venir en aide de manière coordonnée pendant les crises, en s'appuyant sur les mandats complémentaires et l'expertise de ses composantes. Avec la résolution du Conseil des Délégués « La protection au sein du Mouvement : renforcer notre impact collectif pour mieux protéger les personnes » adoptée en 2024, le Cadre du Mouvement en matière de protection sert de base commune aux composantes du Mouvement pour obtenir ensemble de meilleurs résultats dans ce domaine. Il définit les principes fondamentaux de la protection (« *ne pas nuire* ») et les activités menées, les principaux éléments des politiques et normes relatives à la protection de l'intégrité personnelle, à la protection, au genre et à l'inclusion, ainsi que notre devoir en la matière. Une feuille de route 2026-2030 du Mouvement sur la protection a également été élaborée conjointement par la Croix-Rouge de Norvège, la Fédération internationale et le CICR à l'issue d'un processus de consultation à l'échelle du Mouvement en vue d'orienter la mise en œuvre.

Par ailleurs, la prise en compte constante des normes minimales relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans les interventions d'urgence a contribué à améliorer la qualité, la sécurité et l'inclusivité de l'aide humanitaire. Les systèmes de protection continuent d'être développés, en témoigne le nombre croissant de Sociétés nationales qui adoptent des politiques et mettent en œuvre des plans d'action en vue de prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et de renforcer la protection des enfants. Le CICR accorde toujours une grande importance à sa collaboration avec le Mouvement sur les questions de protection et s'est doté fin 2024 d'une politique relative au genre, à la diversité et à l'inclusion, laquelle présente une approche intégrée similaire à celle qui sous-tend la politique de la Fédération internationale relative à la protection, au genre et à l'inclusion. Un total de 72 Sociétés nationales ont adopté une politique relative à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels. Le soutien continu dont bénéficient les Sociétés nationales dans le cadre de l'élaboration de politiques, de l'apprentissage entre pairs et de l'assistance technique a permis

de renforcer leurs capacités dans les principaux domaines de la protection, notamment la protection de l'enfance, la prévention de la violence fondée sur le genre, l'inclusion des personnes handicapées et la protection communautaire.

Enfin, le Réseau mondial des femmes dirigeantes du Mouvement (GLOW Red) continue de promouvoir le leadership des femmes ainsi que l'apprentissage et le soutien entre pairs. Le leadership des femmes et leur participation active dans tous les domaines sont déterminants pour favoriser une paix durable, y compris au sein du Mouvement.

D) PROTECTION DES LIENS FAMILIAUX, RECHERCHE DES PERSONNES DISPARUES ET PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DÉCÉDÉES

La résolution reconnaît clairement l'utilité des activités humanitaires liées à la recherche des personnes disparues, à la prise en charge des personnes décédées et à la réunification des familles pour favoriser la réconciliation et le dialogue entre les communautés et entre les États. Depuis son adoption, d'autres études ont été publiées dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge* afin d'enrichir les données qui démontrent l'importance d'accorder toute l'attention nécessaire à la question des personnes disparues dans les processus de paix formels et informels. De nouvelles [Lignes directrices pour les médiateurs](#) ont en outre été publiées par l'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR afin d'appuyer la prise en compte de ce sujet essentiel dans les négociations.

Le Réseau des liens familiaux, dirigé par l'ACR du CICR en coopération avec 191 Sociétés nationales continue de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des activités concernant les personnes séparées de leur famille, disparues et décédées. La collaboration du CICR avec les États dans le cadre des efforts de préparation aux conflits est axée sur la préparation aux opérations de détention, la prise en charge des personnes décédées sur le champ de bataille (sur terre et en mer) et les procédures visant à recenser les personnes protégées et à prévenir les disparitions. L'ACR a organisé quatre ateliers multipays dans le monde afin de poursuivre le dialogue avec les États, directement ou par l'intermédiaire de délégations, et de renforcer les mécanismes de recensement des personnes disparues ainsi que la coordination dans les conflits armés internationaux. Dans le cadre de son projet mondial d'identification du personnel militaire, le CICR a défini des bonnes pratiques à destination des forces armées en matière de médecine légale et de criminalistique qui permettent d'éviter que les soldats ne soient portés disparus et d'assurer une prise en charge professionnelle des soldats morts au combat. L'ACR a également mis au point des outils permettant aux différentes délégations de collaborer avec les acteurs de paix afin que la question des personnes disparues fasse partie des priorités humanitaires majeures dans le cadre des processus de médiation. Parmi ces outils figurent les nouvelles Orientations visant à garantir la complémentarité des activités de recherche et d'enquête relatives aux personnes disparues, y compris les victimes de disparition forcée.

Enfin, en s'appuyant sur des recherches approfondies et les consultations menées, le CICR a publié une étude intitulée [« Obligations des groupes armés non étatiques envers les personnes séparées de leur famille, portées disparues ou décédées : ce que dit le droit international humanitaire et exemples de mise en œuvre »](#), laquelle se fonde sur des exemples concrets de pratiques adoptées par 64 groupes armés non étatiques. À l'occasion de sa publication en mars 2026, le CICR a organisé une manifestation hybride visant à examiner les différentes mesures concrètes que peuvent prendre les groupes armés non étatiques pour prévenir la séparation des familles et les disparitions et assurer un traitement digne aux défunts, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire. Un numéro de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* consacrée à la [protection des personnes décédées](#) a également été publié en novembre 2025. Les différents articles explorent les questions complexes liées à l'éthique, aux valeurs, à la culture et à la religion qui sous-tendent les règles juridiques garantissant la protection de la dignité des personnes décédées. En traitant les défunts avec dignité, quelle que soit la personne qu'ils

étaient, les parties à un conflit armé contribuent à préserver l'humanité dans la guerre. Cette approche pourrait ainsi permettre d'instaurer un climat de confiance et de trouver des voies vers la paix entre ceux qui se sont mutuellement infligé la mort en temps de guerre.

La Fédération internationale a intégré le rétablissement des liens familiaux dans ses principaux mécanismes d'intervention d'urgence en prévoyant des fonds spécifiques destinés aux activités que mènent les Sociétés nationales dans ce domaine dans le cadre des allocations du Fonds d'urgence pour l'intervention en cas de catastrophe (DREF) et les appels d'urgence. Cette approche intégrée permet de s'assurer que le rétablissement des liens familiaux est considéré comme un service humanitaire essentiel dès l'apparition des crises.

E) AUTRES CONTRIBUTIONS DU MOUVEMENT

Le Symposium du Mouvement pour la paix organisé par la Fédération internationale et la Croix-Rouge de Norvège s'est tenu les 18 et 19 novembre 2025 à Genève. À cette occasion, les pratiques contemporaines ont été partagées et des discussions ouvertes ont permis de réfléchir aux activités que le Mouvement devra déployer dans ce domaine. Des représentants de l'organisation Interpeace, de l'Union chrétienne de jeunes gens et d'une université suisse ont été invités à faire part de leurs réflexions sur le rôle du Mouvement, tandis que des membres du Croissant-Rouge soudanais, de la Croix-Rouge du Myanmar et de la Croix-Rouge du Honduras ont donné des présentations. Le CICR et la Fédération internationale ont mis en lumière les activités menées aux niveaux national et mondial afin de donner des exemples de bonnes pratiques et de susciter de nouveaux débats. Il a été convenu d'envisager, à l'avenir, l'organisation de réunions régionales dans le but de renforcer les liens entre les composantes du Mouvement qui se trouvent confrontées à des dynamiques et des conflits régionaux similaires, d'encourager le déploiement d'efforts conjoints pour y faire face, et de favoriser une participation plus active au sein du Mouvement.

Dans le cadre de cet engagement, la Fédération internationale et la Croix-Rouge italienne ont organisé une grande conférence sur la paix à Solférino (Italie) à l'occasion de la marche annuelle aux flambeaux appelée la « Fiaccolata ». Cet événement a permis de réunir 100 dirigeants de 60 Sociétés nationales et d'aborder les problématiques sociétales émergentes qui compromettent la paix, l'inclusion et l'équité, tout en définissant les rôles spécifiques que les Sociétés nationales doivent endosser et les mesures concrètes qu'elles doivent prendre pour créer un environnement favorable à une paix durable.

3) CONCLUSION

Ces initiatives, dont la mise en œuvre se poursuivra au-delà de 2028, présentent des objectifs, des calendriers et des cibles variés. Étant donné qu'elles s'accompagnent souvent de dispositifs de suivi déjà en place (notamment de stratégies institutionnelles, de politiques internes et de procédures de redevabilité), aucun autre cadre de suivi n'est proposé ici.

La résolution a permis au Mouvement de réorienter et renforcer sa contribution unique aux efforts de paix à une époque marquée par des divisions et une polarisation accrues. Les initiatives présentées dans ce rapport viennent compléter les activités déjà déployées par le Mouvement pour améliorer le respect de la dignité humaine de toutes les personnes touchées par les conflits et les crises, le respect du DIH et la promotion des principes humanitaires, lesquels constituent les fondements de son action quotidienne et contribuent à la paix à travers la mission humanitaire.